

3 novembre 2021 - Infolettre n° 26 - www.cpeg.ch

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous ouvrons à nouveau les visites en nos bureaux à nos assuré-es, exclusivement sur rendez-vous. Vous trouverez tous les détails nécessaires ci-dessous, ainsi que nos chiffres clés trimestriels et des informations sur les prochaines élections des instances de la CPEG.

Bonne lecture !

Christophe Decor

Directeur général

CPEG



Actualités - 03/11/2021



Dès maintenant, il vous est à nouveau possible de nous rendre visite pour vos questions de prévoyance dans nos locaux, **mais uniquement sur rendez-vous** et dans le respect des mesures sanitaires. Le certificat COVID n'est pas nécessaire, mais le port du masque est obligatoire à l'arrivée et lors des déplacements au sein de la Caisse.

La prise de rendez-vous est à votre disposition directement sur la page Prévoyance de notre site Internet, qui vous donne toutes les informations nécessaires.

Réouverture sur rendez-vous

[Réserver un rendez-
VOUS](#)



Chiffres clés au 3e trimestre

Malgré la morosité qui s'est manifestée sur les marchés financiers le trimestre dernier, à laquelle se sont ajoutés les risques de la 4e vague et les grandes difficultés du géant immobilier chinois Evergrande, le portefeuille d'investissements de la Caisse est resté stable sur le trimestre, affichant une performance proche de zéro. La performance annuelle reste quant à elle toujours très satisfaisante à 4.7%.

[Accéder au rapport trimestriel](#)

Elections pour la nouvelle législature



La seconde législature de la CPEG étant arrivée à son terme et la loi 12859 modifiant la composition des instances de la Caisse étant entrée en vigueur, il incombe à la CPEG d'organiser les élections de l'assemblée des délégués et du comité pour la période 2022-2025. Toutes les informations concernant ces élections (délais, documents, etc.) se trouvent dans la page **La CPEG**.

[Informations pratiques sur les élections](#)

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la CPEG.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette infolettre, merci!